



Rédaction : Natacha Juda

Évaluation informatisée pour l'entrée en apprentissage (EVA)

Pendant cette première année de mise en place, plus de 450 jeunes ont passé le test EVA dans le cadre de 52 sessions organisées à la Cité des métiers. Ces chiffres montrent que le test répond à un réel besoin. Les associations professionnelles et entreprises ayant fait recours à EVA pour sélectionner leurs apprentis en 2011 se déclarent satisfaits de son contenu et de la feuille de résultats. Des nouveaux partenaires se sont annoncés pour 2012 dans le domaine de la vente, du commerce et de la santé.

La version finale du test EVA est opérationnelle depuis décembre 2011 (trois versions équivalentes).

Le Bureau du CIF a décidé de poursuivre cette prestation en 2012 parallèlement au processus CCEA.

Pour plus d'informations sur EVA <http://www.citedesmetiers.ch/geneve>

Priorités de la formation professionnelle 2012

En 2005, le CIF avait publié un document d'engagement des partenaires sociaux et de l'Etat en faveur de la formation professionnelle intitulé "Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle". Le bureau souhaite élaborer un nouveau document contenant les priorités de la formation professionnelle 2012. Les membres du CIF seront appelés à participer activement aux travaux lors de la prochaine Assemblée du mois de mars.

Procédure de consultation relative à une loi fédérale sur la formation continue

En vertu des nouveaux articles constitutionnels sur la formation, la Confédération est mandaté de légiférer en matière de formation continue. La formation continue fait désormais partie de l'Espace suisse de formation. Un avant-projet de loi a été élaborée par une commission d'experts désignée par le DFE.

La procédure de consultation relative à une loi sur la formation continue se terminera le 13 avril 2012. L'entrée en vigueur de la loi est prévue en 2015. La réponse genevoise sera élaborée dans le cadre des travaux du Groupe pour le développement de la formation continue.

L'avant -projet de loi et les documents relatifs à la consultation peuvent être consultés sur le lien <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00105/index.html?lang=fr>

Rémunération des intervenants externes dès 65 ans

Le CIF a interpellé le Conseil d'Etat suite à la décision de l'Office du personnel de l'Etat de ne plus rémunérer, à partir du 1er septembre 2011, au-delà de 2'300 francs par année, les commissaires visiteur-euse-s et expert-e-s aux examens de plus de 65 ans. Cette décision pose des problèmes considérables en matière de surveillance et d'organisation des examens. Dans sa réponse du 14 décembre 2011, le Conseil d'Etat annonce que, dans l'attente de l'aboutissement des réflexions en cours, les experts et commissaires pourront être rétribués comme par le passé.

Festivités 10 ans de la loi sur la formation continue

Les festivités relatives au 10 ans de la loi genevoise sur la formation continue se sont déroulées le 24 novembre 2011 à l'auditoire Arditi. Organisée sous l'égide du CIF, la manifestation a réunie près de 400 personnes au colloque et à la cérémonie officielle lors de laquelle une trentaine de prix ont été remis par 22 institutions de formation. Un cahier spécial a paru le 18 novembre dans la Tribune de Genève, regroupant une série d'articles et d'interviews sur le paysage de la formation continue genevoise.

Manifeste syndical sur la formation continue

A l'occasion des festivités des 10 ans de la loi sur la formation continue, la CGAS a édité un manifeste syndical intitulé "La formation continue: Genève peut mieux faire". Ce document contient huit mesures visant à garantir l'accès de toutes et de tous à une formation reconnue. Les propositions seront analysées au sein des travaux du Groupe pour le développement de la politique de formation continue du CIF, en vue d'une validation par les partenaires sociaux et l'Etat.

L'OFPC élaborera un rapport circonstancié des travaux du groupe d'ici à fin 2012.

Dates des prochaines séances du CIF

La prochaine séance du bureau aura lieu le 24 janvier 2012.

L'assemblée plénière du CIF se réunira le jeudi 29 mars 2012 (après-midi) . Cette séance sera consacrée à la définition des priorités de la formation professionnelle (horaire à préciser).
